Envoyé en préfecture le 23/05/2016
23/05/2016
ID : 060-210601716-20160517-[illegible]-DE

maintenant !

■ **Extrait du registre des délibérations**
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 17 mai 2016
Séance du 9 mai 2016

5 Périmètre de fusion d'EPCI - arrêté préfectoral - approbation

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, BOUADDI, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mme GOMES-NASCIMENTO, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, LEHNER, MM MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. LEMAIRE	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
Mme GUENDOUZE	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme CARLIER	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme JAJAN	Pouvoir à :	M. DEME
Mme DUHIN	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. ASSAMTI
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	M. N'DIAYE
Mme FAZAL	Pouvoir à :	Mme SAVAS
Mme M'BAYE-DIAO	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : **39**
- Nombre de conseillers en exercice : **39**
- Nombre de conseillers absents non représentés : **1**
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : **38**

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, maire, expose :

Par délibération n° 8 en date du 14 décembre 2015, le conseil municipal avait donné son avis sur la fusion de la communauté de communes « Communauté de l'Agglomération Creilloise » et la communauté de communes « Pierre Sud Oise ».

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Oise en date du 24 mars 2016 prévoit la fusion de la Communauté de l'Agglomération Creilloise et de Pierre Sud Oise.

Le Préfet, en application des dispositions de l'article 35 de la loi n° 2015-991 en date du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, mis en œuvre l'orientation du Schéma de Coopération Intercommunale de l'Oise, portant projet de périmètre de fusion de la Communauté de l'Agglomération Creilloise et de Pierre Sud Oise ; constituée des communes de :

- Cramoisy,
- Creil,
- Maysel,

Envoyé en préfecture le 23/05/2016
Reçu en préfecture le 23/05
Affiché le
ID : 060-216001
G160523005-DE

maintenant !

- Montataire,
- Nogent sur Oise,
- Rousseloy,
- Saint-Leu-d'Esserent,
- Saint-Maximin,
- Saint-Vaast-les-Mello,
- Thiverny,
- Villers saint Paul.

L'arrêté préfectoral en date du 18 avril 2016 a été notifié à la ville de Creil par courrier recommandé réceptionné le 27 avril 2016. Dès lors, la commune dispose d'un délai de 75 jours pour se prononcer sur ce projet de fusion, sauf à ce que son avis soit réputé favorable.

A ce titre, le Préfet pourra ne prononcer la fusion, plus tard le 31 décembre 2016, que dans la mesure où, la moitié des conseils municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre de la fusion projetée représentant la moitié de la population totale concernée, aurait délibéré favorablement sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la fusion.

Une telle majorité devra nécessairement comporter l'accord du conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale.

Néanmoins, à défaut l'accord des communes dans les conditions de majorité précitées, le Préfet pourra éventuellement passer outre le désaccord des communes en prononçant, au plus tard le 31 décembre 2016, par arrêté motivé la fusion projetée après avis conforme de la commission départemental de coopération intercommunale de l'Oise.

L'arrêté préfectoral, portant création du nouvel EPCI par fusion des communautés, fixera le nom, le siège et les compétences de la communauté issue de la fusion.

Il vous est proposé de vous prononcer sur le projet du périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion de la Communauté de l'Agglomération Creilloise et de Pierre Sud Oise, tel qu'arrêté par le préfet en date du 18 avril 2016.

Vous êtes appelés à voter.

Envoyé en préfecture le 23/05/2016
23/05/2016
ID : 060-210600174-20160517-[illegible]052300[illegible]-DE

maintenant !

■ Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L5210-1-1 et R5211-43-1,
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 35,
Vu le schéma départemental de coopération intercommunale de l'Oise arrêté le 24 mars 2016,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 avril 2016 portant projet de périmètre de la fusion de la Communauté de l'Agglomération Creilloise et de la communauté de communes Pierre Sud Oise,
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 9 mai 2016,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :
Votants : **38** Pour : **38** Contre : **0** Abstention : **0**

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'approuver, le projet de périmètre du nouvel Etablissement Public Intercommunal issu de la fusion de la communauté de communes « Communauté de l'Agglomération Creilloise » et de la communauté de communes « Pierre Sud Oise », tel qu'arrêté par le Préfet de l'Oise en date du 18 avril 2016.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération et de signer tous les actes y afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 18 MAI 2016

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
après dépôt en sous-préfecture le 23/05/16
et publication ou notification le 23/05/16
affiché le 18/05/16
CREIL, le 23/05/2016

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe RALUY

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise

Envoyé en préfecture le 23/05/2016
Reçu en préfecture le 23/05/2016
Affiché le
ID : 060-216001743-20160517-DLRG160523005-DE